

examineur en chef du bureau des examinateurs des mécaniciens en tuyauterie, qu'il a pris sa retraite et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté en conseil 924-76 du 17 mars 1976, monsieur Normand Lebrun a été nommé examinateur du bureau des examinateurs des mécaniciens en tuyauterie, qu'il n'est plus à l'emploi de la Régie et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail:

QUE monsieur Richard Scott, ingénieur, Régie du bâtiment du Québec, soit nommé examinateur en chef du bureau des examinateurs en tuyauterie à compter des présentes, en remplacement de monsieur Rémi Sauvé;

QUE monsieur Guy Désilets, ingénieur, Régie du bâtiment du Québec, soit nommé examinateur du bureau des examinateurs en tuyauterie à compter des présentes, en remplacement de monsieur Normand Lebrun.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27104

Gouvernement du Québec

Décret 110-97, 29 janvier 1997

CONCERNANT le bureau des examinateurs électriciens du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 de la Loi sur les installations électriques (L.R.Q., c. I-13.01), le gouvernement peut établir un bureau d'examineurs électriciens composé de trois membres choisis parmi des personnes compétentes dans les travaux d'installation électrique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 de cette loi, le gouvernement peut nommer, parmi les trois membres de ce bureau, un examinateur en chef;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté en conseil 3472-72 du 15 novembre 1972, monsieur Roger Morin a été nommé examinateur en chef du bureau des examinateurs électriciens du Québec, qu'il a pris sa retraite et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté en conseil 3472-72 du 15 novembre 1972, monsieur Gérard Maheux a été nommé examinateur du bureau des examinateurs élec-

triciens du Québec, qu'il a pris sa retraite et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté en conseil 1659-78 du 17 mai 1978, monsieur Hélio Abadie a été nommé examinateur du bureau des examinateurs électriciens du Québec, qu'il n'est plus à l'emploi de la Régie du bâtiment du Québec et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail:

QUE monsieur Jean-Louis Robert, ingénieur, Régie du bâtiment du Québec, soit nommé examinateur en chef du bureau des examinateurs électriciens du Québec à compter des présentes, en remplacement de monsieur Roger Morin;

QUE monsieur Paul Roy, ingénieur, Régie du bâtiment du Québec, soit nommé examinateur du bureau des examinateurs électriciens du Québec à compter des présentes, en remplacement de monsieur Gérard Maheux;

QUE monsieur Ronald Quimper, ingénieur, Régie du bâtiment du Québec, soit nommé examinateur du bureau des examinateurs électriciens du Québec à compter des présentes, en remplacement de monsieur Hélio Abadie.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27105

Gouvernement du Québec

Décret 112-97, 29 janvier 1997

CONCERNANT l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail

ATTENDU QUE l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail a été conclu entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement des États-Unis du Mexique et signé le 14 septembre 1993;

ATTENDU QUE cet accord vise la protection des droits fondamentaux des travailleurs sur le territoire des Parties et le respect des principes relatifs au travail contenus dans l'Accord de libre-échange nord-américain;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a approuvé cet accord à la faveur de la Loi concernant la mise en oeuvre des accords de commerce international (1996, c. 6);